

bpost annonce un accord en vue de l'acquisition des activités de Lagardère Travel Retail en Belgique. Une étape significative dans sa stratégie de croissance et de diversification.

bpost annonce aujourd'hui la signature d'un accord en vue de l'acquisition des activités belges de Lagardère Travel Retail. Cette acquisition cadre dans la stratégie de croissance et de diversification de bpost puisqu'elle doit lui permettre d'offrir plus de proximité et de 'convenience'¹ pour ses clients. La réalisation de la transaction est soumise à l'obtention de l'accord des autorités de la concurrence.

bpost développe depuis quelques années une stratégie de croissance, basée notamment sur la diversification avec de nouvelles activités. C'est ainsi que bpost a identifié les activités de retail de proximité et de 'convenience' comme étant un secteur avec un potentiel de croissance intéressant et pour lequel les activités belges de Lagardère Travel Retail sont idéalement positionnées.

Lagardère Travel Retail en Belgique est actif dans le retail de proximité, notamment dans les gares et aéroports en opérant directement un réseau de 220 points de vente avec des marques fortes et reconnues comme Press Shop et Relay au sein duquel il distribue une grande variété de produits et services. La société organise également la distribution des journaux et magazines vers environ 5.345 points de vente ainsi que la vente au numéro de la presse papier. Finalement, elle a également développé récemment un réseau d'environ 735 points d'enlèvement et de distribution de paquets connu sous le nom de Kariboo! en Belgique, ainsi que d'autres solutions à valeur ajoutée pour le monde de l'e-commerce.

L'acquisition de ce réseau intégré de retail et de distribution doit permettre à bpost de développer une croissance rentable de ces activités en offrant plus de proximité et de 'convenience' à ses clients. L'ambition de bpost pour ce projet est d'investir dans ce business en croissance, d'ouvrir plus de points de vente, de diversifier son offre de services pour ses clients (les navetteurs, les voyageurs, les acheteurs en ligne, les lecteurs...), de continuer à étendre son réseau de points d'enlèvement pour offrir à ses clients une gamme plus étendue de services et de modes de livraison des paquets. Grâce au potentiel de développement de cette acquisition, bpost pourra continuer à réaliser ses objectifs stratégiques.

Le réseau retail de bpost actuel avec ses bureaux de poste et ses points postes et le réseau de Lagardère Travel Retail avec notamment les Press shop et Relay garderont leurs spécificités et leurs gammes de produits. Un accord de franchise pour la distribution et l'exploitation des marques du groupe Lagardère (Relay, Hubiz, Hello!, etc...) en Belgique sera également conclu entre les deux parties concernées.

Ce projet d'acquisition porte sur 100% du capital des sociétés LS Distribution Benelux et AMP qui ont réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 440 M€ au cours de l'année 2014. bpost et les entités acquises resteront des entités séparées dans un objectif de développement du business même si par ailleurs des synergies pourraient être réalisées là où elles créent de la valeur pour le groupe. La réalisation de la transaction est soumise à l'obtention de l'accord des autorités de la concurrence.

Koen Van Gerven, CEO de bpost, a déclaré : « *Cette acquisition donne à bpost la possibilité de diversifier ses activités dans un business rentable et en croissance qui répond aux nouveaux besoins de nos clients afin d'avoir toujours plus de proximité et de 'convenience'. En outre cette acquisition nous permettra de mieux faire face à une concurrence intense sur le marché des paquets en Belgique.* »

Koen Van Gerven organise une conférence de presse ce vendredi 5 février à 11h au Centre Monnaie afin de fournir plus de plus amples commentaires sur ce projet d'acquisition.

¹ "convenience", c'ds plus de facilité pour le client

Pour de plus amples informations :

Contacts bpost

Baudouin de Hepcée T. +32 2 276 22 28 (Presse et Investisseurs)

Barbara Van Speybroeck T. +32 476 51 79 29 (Uniquement Presse)

Pressrelations@bpost.be

Saskia Dheedene T. +32 2 276 76 43 (Uniquement Investisseurs)

www.bpost.be/bourse

investor.relations@bpost.be

Cette communication est faite dans le cadre de l'article 10 de la Loi du 2 Août 2002 relative à la surveillance du secteur financier et aux services financiers et l'Arrêté Royal du 14 Novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé (Belgique).